

Désignation de l'architecte

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par lettre du 16 FEVRIER 77, Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle l'a informé que, parmi les opérations susceptibles d'être proposées en matière de constructions scolaires du 1er degré, figure le projet de construction de six classes maternelles à réaliser en deux tranches (3 classes en 1978 et 3 classes en 1980) à LUDRES SUD (ZAC)

En un premier temps, il convient de désigner l'architecte.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, désigne :

- en qualité d'architecte chargé de l'opération susdite, Monsieur VINEY Christian et Monsieur SILVY-LELIGOIS François, architectes D.P.L.G. (Agence Agora Lorraine) 4, Rue Wilson à VANDOEUVRE (MGM).
- en qualité de Bureau d'Etudes chargé d'apporter son concours à l'architecte, l'Agence Lorraine AB 21 Ingénierie pour l'Infrastructure, le Bâtiment et l'Aménagement, 4 Rue du Général Drouot à NANCY.